

DEPARTEMENT DU GERS

Communauté de Communes DES COTEAUX ARRATS GIMONE

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 18/09/2015
Date de séance : 24/09/2015
Date d'affichage : 2.10.15
Numéro d'ordre : 2015-09-059

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	50	54

L'an deux mille quinze, le jeudi 24 septembre, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Simorre, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADCY, Jean Vincent PISONI, Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Daniel DANFLOUS, Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Bernard MARESTAING (suppléant de Jean Michel VERNIS), Chantal LABEDAN, Jean Louis BORCA (suppléant de Francis CHABROL), Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents excusés : Alain de SCORRAILLE, Séverine CARCHON.

Etaient absents: Christophe LABBE, Pierre AIROLDI.

Etaient absents excusés avec procuration :

Chantal CASASOLA a donné procuration à Pierre DUFFAUT.

Sylvie VARIN a donné procuration à Jean Claude DUFFAUT.

Sandrine DEDIEU a donné procuration à Bruno GABRIEL.

Éric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.

Secrétaire de séance : Bernard MONLIBOS

Objet : Plan de financement pour les travaux suite aux intempéries de janvier 2014

Suite aux intempéries de janvier 2014, un recensement des dégâts occasionnés sur les voies communales transférées à la 3CAG avait été réalisé et communiqué à la préfecture pour demande d'une aide financière au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités et groupements touchés par les catastrophes naturelles.

Le chiffrage des dommages avait été établi comme suit :

- Aubiet (VC8)	436.94€
- Ansan (VC3)	1 751.40€
- Saint Sauvy (VC7)	1 820.70€
- Semezies Cachan (CR4 et VC5)	567.22€
- Gimont (VC n°3)	7 894.80€
- Escorneboeuf (VC2 et 12) :	2 456.76€
- Gimont (VC14)	8 548.30€
- Aurimont (VC 2 et CR de Laurac)	1 607.50€
- Maurens (VC1)	1 328.70€
- Escorneboeuf (VC9)	1 189.80€

- Juilles (CR de Luguet)
- Boulaur (VC5)
- Simorre (CR27)

4 678.88€
371.70€
650.30€

Soit un total de dépenses de 33 303.00€ HT.

Suite à l'instruction des services de l'Etat, l'assiette éligible est de 27 723.00 € HT pour une subvention de 9 703.05€ soit 35% des dépenses.

Les travaux réellement réalisés par la 3CAG, suite aux chiffrages prévisionnels, s'élèvent à 25 474.18 € HT.

Etant donné la prise en charge par les services de l'Etat de 35% de l'assiette éligible, le plan de financement soumis par Monsieur le Président à l'assemblée est le suivant :

Travaux : 25 474.18 € HT

Recettes :

- Etat – Préfecture (35%) : 8 915.96 €

Soit un autofinancement de : 16 558.22 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, entérinent le plan de financement ci-dessus exposé et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimone
DUFFAUT Pierre

